



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Syndicat autonome des personnels administratifs : Gard

Question écrite n° 13835

Texte de la question

M Pierre Mehaignerie attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur la décision de M le préfet du Gard de supprimer la ligne téléphonique avec accès au réseau national du Syndicat national des personnels administratifs de préfecture dont le siège national est situé à Nîmes. Cette décision porte atteinte à l'exercice des activités syndicales, le SAPAP ne pouvant raisonnablement assurer sa mission sans communication avec l'ensemble des personnels répartis dans cent préfectures. En conséquence, il lui demande de bien vouloir intervenir dans un souci d'équité et de respect du pluralisme syndical.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'intérieur est très attaché au respect des droits syndicaux pour les corps de fonctionnaires dont il assure la gestion. Dans ce cadre, les difficultés momentanément rencontrées par le syndicat autonome des personnels administratifs de préfecture, dont le siège du bureau national est délocalisé, ont été rapidement surmontées. Cette organisation syndicale bénéficie à nouveau d'une ligne téléphonique lui donnant accès au réseau national.

Données clés

Auteur : [M. Mehaignerie Pierre](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13835

Rubrique : Syndicats

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juin 1989, page 2516